



DICR!M

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

Document
À CONSERVER

Risques majeurs :

Adoptez

les bons

Réflexes

!



Le Mot du Maire



La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Ainsi, et conformément à la réglementation, ce document vous informe des risques de notre commune et des consignes de sécurité à suivre si cela devait se produire. La commune a également travaillé à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde dont les moyens d'alerte de la population et les lieux stratégiques en cas d'évènement majeur vous sont présentés.

Lisez attentivement ce document et conservez-le.

Les bons réflexes dans toutes les situations !



Préparez votre kit sécurité

- Radio à piles
- Lampes de poche (avec piles de rechange)
- Réserve d'eau potable et de nourriture
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Vêtements de rechange
- Couvertures
- Matériel de confinement (gros adhésif, serpillère, etc.)



Informez-vous en écoutant la radio

et respectez les consignes données par les autorités

Alouette 89.8 MHz

France Bleu Loire Océan 93.2 MHz

RCF 104.5 MHz



Ne téléphonez qu'en cas de danger vital

Libérez les lignes pour les secours



N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours



Evacuez ou confinez-vous

selon la nature du sinistre



Laissez vos enfants à l'école en cas de risque imminent

Ils sont en sécurité et pris en charge.



Vent violent Orage

Météo France couvre vent fort, orage, neige, verglas, inondation, grand froid, canicule, vague-submersion par une vigilance météo.

- En cas d'alerte **orange**, des phénomènes dangereux sont prévus
- En cas d'alerte **rouge**, une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'une **intensité exceptionnelle** sont prévus

AVANT

- ➔ Limitez vos déplacements, si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudent et empruntez les grands axes de circulation
- ➔ Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin)
- ➔ Rentrez les animaux
- ➔ Abritez-vous hors des zones boisées et du littoral

PENDANT

- ➔ Limitez votre vitesse sur route et autoroute
- ➔ Débranchez les appareils électriques
- ➔ En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- ➔ N'intervenez pas sur les toitures
- ➔ Ne bravez ni les intempéries ni l'océan qui peuvent vous emporter

APRÈS

- ➔ Ne touchez pas aux câbles électriques
- ➔ Ne prenez pas de risque inconsidéré (réparation de toiture,...)

EN CAS D'ALERTE ROUGE :

- ➔ Restez chez vous ou le cas échéant, gagnez un abri en dur et n'en sortez pas



Feu de forêt

La commune peut être touchée par les feux de forêt du fait de la présence de la Forêt d'Aizenay.

Quelques exemples non exhaustifs de lieux concernés par ce risque:

- La zone d'activité Les Blussières
- Le Camping de la Forêt
- La Zone d'Activité de la route du Poiré Sur Vie

AVANT

- ➔ Ayez une attitude responsable : n'allumez jamais un feu en forêt / ne fumez pas / ne laissez pas s'accumuler ce qui pourrait favoriser un incendie
- ➔ Repérez les chemins d'évacuation, les abris
- ➔ Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- ➔ Débroussailliez les abords de votre habitation

PENDANT

Départ de feu :

- ➔ Donnez l'alerte aux services de secours (18 ou 112)
- ➔ Attaquez les flammes à leur base en utilisant de l'eau ou à défaut, piétinez le feu, battez-le avec une branche ou étouffez-le avec un vêtement
- ➔ Si vous essayez d'éteindre le feu, protégez-vous

LE FEU APPROCHE :

- ➔ Eloignez-vous dans la direction opposée, dos au vent, recherchez un écran (rocher, mur...)
- ➔ Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide

UNE MAISON BIEN PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR ABRI :

- ➔ Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- ➔ Occultez les aérations avec des linges humides
- ➔ Rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après
- ➔ Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités

APRÈS

- ➔ Eteignez les foyers résiduels



Transport de matières dangereuses

Un accident d'un camion Transportant des Matières Dangereuses (TMD) peut engendrer : explosion / incendie / nuage toxique.

Aizenay est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par voie routière et canalisation de gaz.

AVANT

➔ Sachez identifier un convoi de marchandises dangereuses : repérez les signalisations apposées sur les camions

PENDANT

TÉMOIN D'UN ACCIDENT

➔ Donnez l'alerte aux services de secours

Dans le message d'alerte, précisez : le lieu; le moyen de transport; la présence de victimes; la nature du sinistre (feu, explosion, fuite,...); décrire les panneaux présents sur le camion

➔ Protégez la zone pour éviter un sur-accident : Balisez les lieux du sinistre / Faites éloigner les personnes à proximité / Ne fumez pas.

FUITE DE PRODUIT / NUAGE TOXIQUE

➔ Ne touchez pas le produit / en cas de contact : lavez-vous et changez-vous

➔ Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

➔ Rejoignez le bâtiment le plus proche

➔ **Confiner-vous** : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air

APRÈS

➔ Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations



Inondation terrestre

Aizenay est concernée par les crues du Jaunay et de la Vie.

Quelques exemples exhaustifs de lieux susceptibles d'être inondés :

- En bas du village de la Bazerière
- En bas de l'Augizière
- Les Nouettes
- Une partie de la route Départementale 6

AVANT

➔ Mettez hors d'eau meubles / objets précieux / produits polluants

➔ Coupez gaz et électricité

➔ Obturez les entrées possibles d'eau : portes, fenêtres,...

➔ Stationnez les véhicules sur des points hauts

➔ Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités

PENDANT

➔ Suivez l'évolution de la météo et de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie

➔ Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut (colline) ou montez à l'étage

➔ N'entrez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue

➔ Ne vous engagez pas sur une route inondée (ni à pied ou en voiture)

APRÈS

➔ Informez les autorités de tout danger

➔ Apportez une première aide aux voisins

➔ Dans votre maison : aérez / désinfectez à l'eau de javel / chauffez dès que possible / ne rétablissez le courant qu'après avis d'un technicien compétent

➔ Évaluez les dommages et contactez votre assureur



Séisme

Depuis le 1^{er} mai 2011, la Vendée est en zone de sismicité 3 (modérée).

Cette nouvelle réglementation impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves ainsi que l'obligation d'informer tous les acquéreurs locataires de ce risque sur la commune.

AVANT

➔ Repérez les points de coupure du gaz/ eau/ électricité

PENDANT

Dans tous les cas, protégez-vous la tête avec les bras, n'allumez pas de flamme

A L'INTERIEUR :

➔ Mettez-vous près d'un mur, une colonne portuse ou sous des meubles solides

➔ Eloignez-vous des fenêtres

A L'EXTERIEUR :

➔ Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres...)

EN VOITURE :

➔ Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses

APRÈS

➔ Après la 1^{ère} secousse, méfiez-vous des répliques

➔ Ne prenez pas les ascenseurs

➔ Coupez l'eau, l'électricité, le gaz

➔ En cas de fuite de gaz ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités

➔ Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après le séisme, risque de raz-de-marée

➔ Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, canalisation,...)



Mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol :

- Le retrait-gonflement des argiles
- Les glissements de terrain le long d'une pente
- Les effondrements de cavités souterraines
- Les écroulements et les chutes de blocs
- Les coulées boueuses et torrentielles

AVANT

➔ De manière générale, signalez à la mairie :

- l'apparition de fissures dans le sol
- les modifications du bâti (fissures, portes et fenêtres ne fonctionnant plus, mur de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal de l'eau au robinet, craquements, ...)
- l'apparition d'un affaissement du sol
- la présence de tout bloc désolidarisé ou en surplomb d'un escarpement

PENDANT

A l'extérieur :

➔ Fuyez latéralement

➔ Eloignez-vous de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches ou en rentrant dans un bâtiment suffisamment solide

➔ Eloignez-vous des fenêtres et abritez-vous sous un meuble solide

A l'intérieur :

➔ Coupez gaz et électricité

➔ En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment immédiatement

APRÈS

➔ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

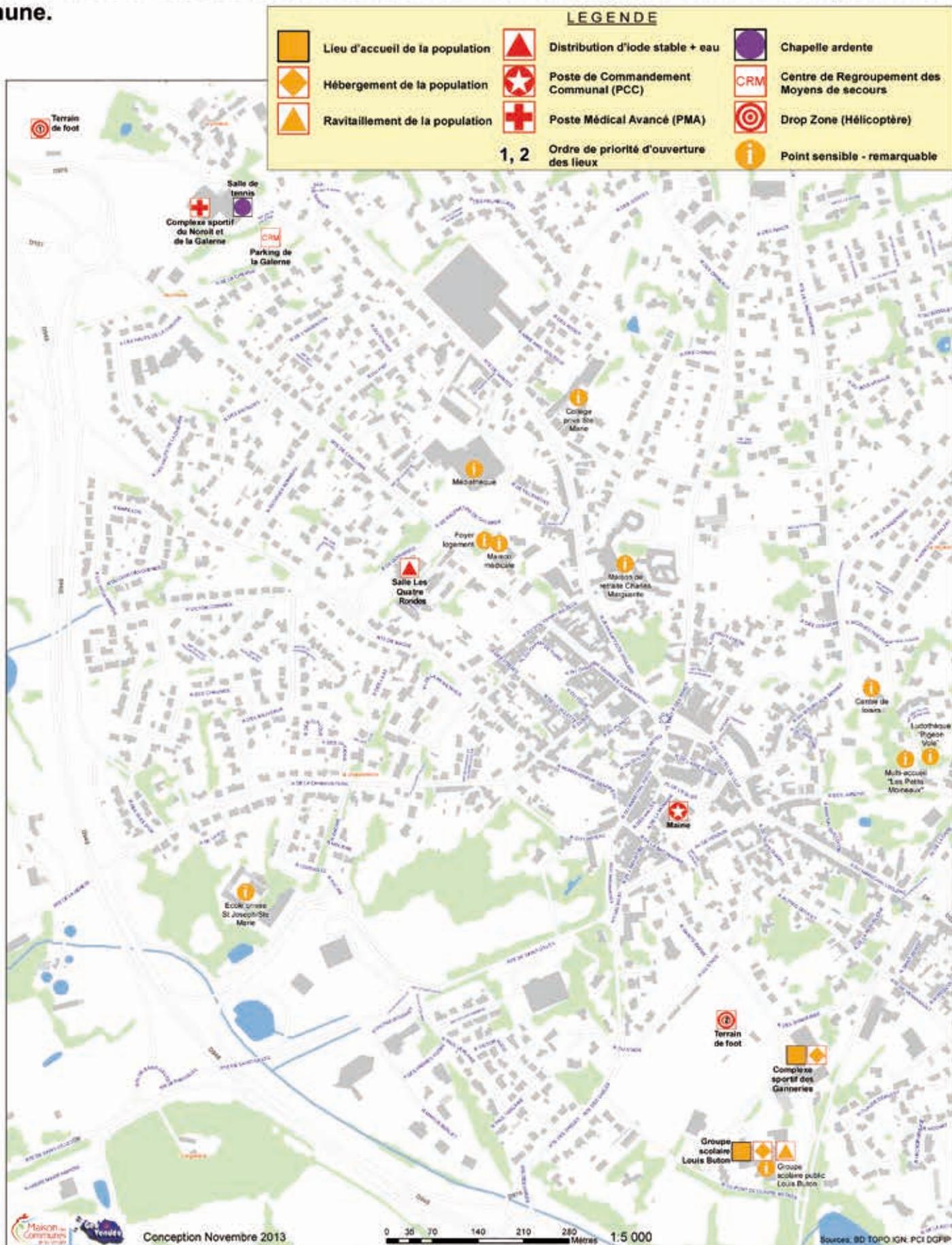
➔ Évaluez les dégâts et les dangers

➔ Informez les autorités

Carte des lieux stratégiques en cas de risques majeurs

Lors de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde d'Aizenay, la Mairie a identifié des lieux stratégiques qui seraient déployés pour assurer l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement de la population.

Sur la carte ci-dessous sont localisés ces lieux stratégiques dans le bourg de la commune.

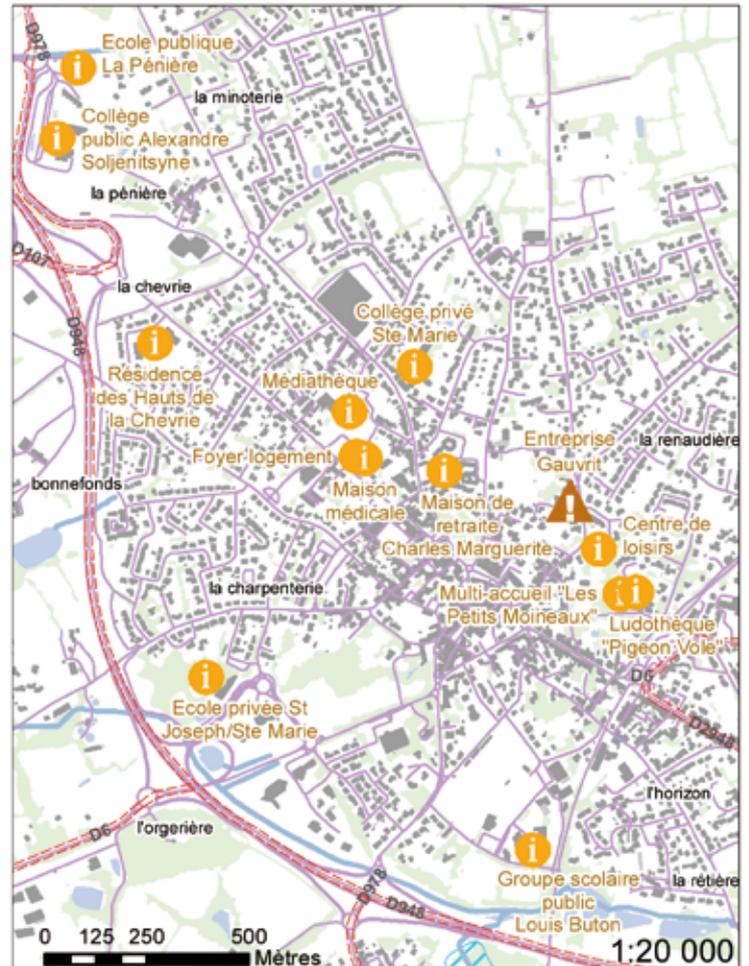
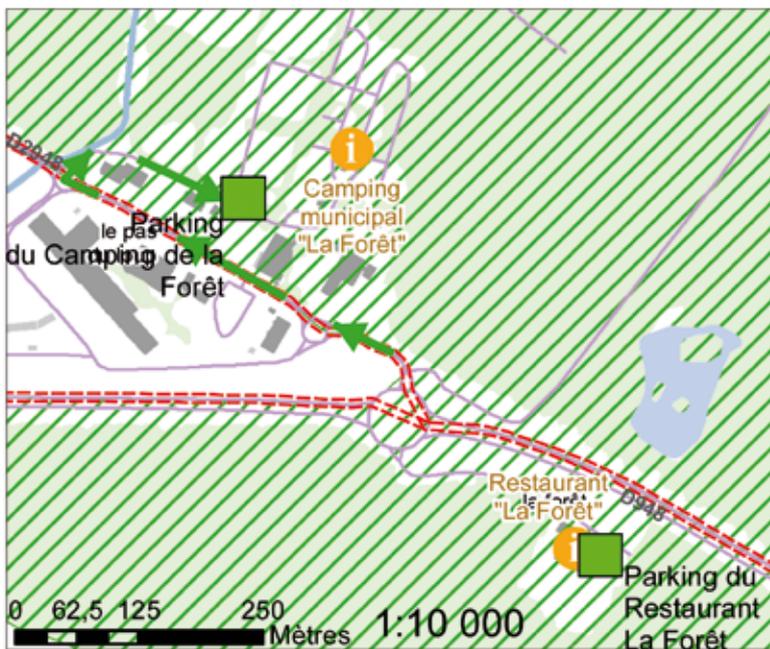


Cartes des risques majeurs

Les cartes ci-après représentent les secteurs de la commune à forts enjeux vis-à-vis des risques présents. Dans le cadre du risque feu de forêt, ces cartes présentent également les points de rassemblement spécifiques vers lesquels les populations devront se diriger en cas d'incendie.



| LEGENDE | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| ENJEUX | RISQUES |
| Evacuation : Feu de forêt | Industrie |
| Point sensible - remarquable | Transport de Matières Dangereuses |
| Point de rassemblement | Feu de forêt |
| | Inondation terrestre |



Moyens d'alerte à la population

En cas d'événement majeur (alerte de Météo-France pour une tempête, des orages ou une inondation; un accident d'un camion transportant des matières dangereuses), la commune alertera la population et diffusera les consignes de sécurité avec les moyens d'alerte suivants :

- Un véhicule équipé d'une sonorisation fera le tour de la commune
- Des messages d'alerte seront publiés sur les panneaux d'information de la commune et sur l'accueil du site internet de la commune.



NUMÉROS UTILES

Mairie : 02 51 94 60 46

<http://www.aizenay.eu>

Pompiers : 18 ou 112 (depuis un portable)

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Météo France : 05 67 22 95 00

<http://france.meteofrance.com>

Préfecture : 02 51 36 70 85



Document réalisé par la Maison des Communes de la Vendée
et l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée
FEVRIER 2014